

Zone de secours

Hainaut centre

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil et du Collège :

Jonathan HOBE

Hobejonathan@gmail.com

Extrait du Procès-Verbal

Séance du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 02 décembre 2015

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

LOISEAU Vincent, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

THIEBAUT Eric, Bourgmestre

MOYART Ghislain, Bourgmestre

HOYAUX Pascal, Bourgmestre

DI RUPO, Bourgmestre

MOUREAU Christian, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre

DAMEE Véronique, Bourgmestre

DANIEL Olivier, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

CULQUIN Brigitte, Echevine déléguée

Excusés:

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre

HARTIEL Olivier, Echevin délégué

MILHOMME Rudi, Commandant de Zone f.f.

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial de la Zone

SERROKH Nora, Secrétaire ad hoc

Marchés publics - Rattachement à un marché - Entretien des détecteurs de gaz Dräger

Le Conseil de la zone de Secours Hainaut Centre ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Considérant que la Zone de Secours Hainaut Centre dispose de détecteurs de gaz Dräger ;

Considérant que le fabricant recommande d'effectuer l'entretien 2 fois par an afin d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil ;

Considérant qu'il est dès lors impératif d'entretenir les détecteurs de gaz Dräger;

Considérant que les services administratifs proposent que la Zone « se rattache » au marché organisé par le SPF Intérieur afin de bénéficier des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir Adjudicateur ;

Considérant que ledit marché public se termine le 14/01/2017 ;

Considérant que le rattachement au marché organisé par le SPF Intérieur permettra à la Zone de Secours Hainaut Centre de ne pas réaliser toute la procédure devant aboutir à la prestation du service et, ainsi, de gagner en temps et de bénéficier de prix de prestation plus intéressants ;

Considérant que la dépense inhérente à cette acquisition sera imputée sur les fonctions 35101/124-06 et 35101/124-02 inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2015 et suivants ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : De choisir comme mode de passation, en vue de la prestation de service d'entretien des détecteurs de gaz Dräger, le « rattachement » au marché passé par le SPF Intérieur référencé « II/MAT/A41-304-12 » et, ainsi, de marquer son accord quant au contenu du cahier spécial des charges y afférent.

Par le Conseil :

**La Secrétaire ad hoc,
Nora SERROKH**

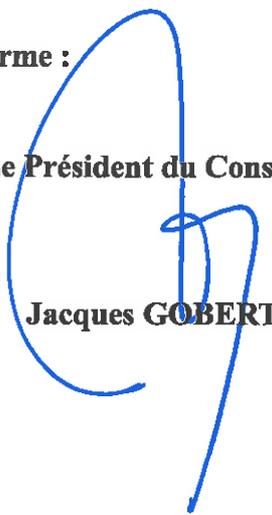
**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire ad hoc


Nora SERROKH

Le Président du Conseil,


Jacques GOBERT